



La Région Guadeloupe - Ensemble. Avant

REGION GUADELOUPE

1^{ère} réunion plénière ordinaire de l'an 2022

CONSEIL REGIONAL

Séance du vendredi 11 mars 2022

**DELIBERATION N° CR-AP/22-06 du 11 MARS
2022 PORTANT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES (DOB) POUR L'EXERCICE 2022**

HÔTEL DE RÉGION

AVENUE PAUL LACAVÉ - PETIT PARIS - 97109 BASSE TERRE CEDEX
TÉL : 0590 80 40 40 - FAX : 0590 81 34 19 - WWW.CR-GUADELOUPE.FR/

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20220311-CR-AP22_06-BF
Date de réception préfecture : 29/03/2022

DELIBERATION

LE CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4312-1 ;

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le rapport sur le développement durable présenté par le conseil régional pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n° CR-AP/22-05 du conseil régional prenant acte de la présentation du rapport sur le développement durable présenté par le conseil régional pour l'exercice 2021 ;

Vu l'avis du conseil économique, social et environnemental régional en date du 9 mars 2022 ;

Vu l'avis du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement en date du 9 mars 2022 ;

Vu l'avis de la commission de synthèse du conseil régional du 9 mars 2022 ;

Sur le rapport du président du conseil régional et après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 (DOB) de la collectivité régionale sur la base du rapport présenté par le président du conseil régional en assemblée plénière ordinaire du 11 mars 2022 ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le président du conseil régional, le directeur général des services, le directeur des affaires financières et le payeur régional, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Guadeloupe.

Basse-Terre, le 11 mars 2022

Le président du conseil régional,



Ary CHALUS

HÔTEL DE RÉGION

AVENUE PAUL LACAVÉ - PETIT PARIS - 97109 BASSE TERRE CEDEX
TÉL : 0590 80 40 40 - FAX : 0590 81 34 19 - WWW.CR-GUADELOUPE.FR/

Accusé de réception en préfecture
971-239710015-20220311-CR-AP22_06-BF
Date de réception préfecture : 29/03/2022